

Petites entreprises et assurance maladie

Le crédit d'impôt pour les soins de santé destiné aux petites entreprises peut vous aider à acquérir une assurance maladie pour vos employés

La loi sur les soins abordables (Affordable Care Act) prévoit un nouveau crédit d'impôt pour aider les petites entreprises à fournir une assurance maladie à leurs employés.



Qu'est-ce que le crédit d'impôt pour les soins de santé destiné aux petites entreprises ?

Il permet à certaines petites entreprises de demander un crédit d'impôt pouvant atteindre 50% des coûts d'assurance maladie de leurs employés.

Pour les petites entreprises bénéficiant d'une exonération fiscale, le crédit d'impôt peut s'élever à 35% et est remboursable. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que votre petite entreprise sans but lucratif soit assujettie à l'impôt pour pouvoir bénéficier de ces crédits d'impôt.

Puis-je demander ce crédit d'impôt ?

De manière générale, les petites entreprises à but lucratif ou non lucratif peuvent demander ce crédit d'impôt si :

- Elles possèdent **moins de 25 employés et si les salaires moyens sont de l'ordre de 53 000 dollars ou inférieurs** (à l'exception des salaires de tous les propriétaires).
 - > En général, les propriétaires ne sont pas pris en compte pour déterminer le nombre d'employés et les salaires moyens de l'entreprise. D'autre part, le nombre d'employés est calculé sur la base des « équivalents temps plein » (ETP). Cela signifie que deux employés à mi-temps sont équivalents à un(e) employé(e) à temps plein.
- Elles payent au moins la moitié de la prime des employés ; et
- Elles proposent **une assurance maladie auprès des prestataires du marché pour petites entreprises de l'organisme gouvernemental New York State of Health.**

Le crédit est calculé selon un barème. Le crédit d'impôt est supprimé une fois qu'un employeur a 25 employés ou que le salaire moyen est de l'ordre de 53 000 \$ ou supérieur.

Pour en savoir plus sur la réforme des soins de santé et le crédit d'impôt destiné aux petites entreprises pour les soins de santé, consultez le site de NY State of Health à nystateofhealth.ny.gov ou appelez le 1 855 355 5777.

NYC
Human Resources
Administration
Department of
Social Services





Comment puis-je déposer la demande de crédit d'impôt ?

Vous pouvez déposer la demande de ce crédit d'impôt lors de votre déclaration de revenus annuelle en remplissant le **Formulaire IRS 8941** ci-joint. (Les petites entreprises bénéficiant d'une exonération fiscale doivent remplir une déclaration de revenus avec le **Formulaire 990-T** pour déposer leur demande, même si elles n'ont pas l'obligation de déposer une déclaration).

Vos employés ne seront pas soumis à l'impôt sur les contributions que vous versez pour leur couverture d'assurance maladie.

Puis-je bénéficier du crédit d'impôt même si je ne suis pas assujetti(e) à l'impôt ?

Oui, le crédit d'impôt pour les soins de santé peut **valoir** sur la déclaration fiscale de l'année précédente ou **être reporté** sur les sommes dues au cours des 20 prochaines années. Le crédit est **remboursable** pour les entreprises qui bénéficient d'une exonération fiscale.

Puis-je bénéficier d'autres réductions fiscales en offrant une assurance maladie ?

Oui, toutes les entreprises peuvent demander une **déduction fiscale correspond au coût de l'assurance maladie de ses employés**. Il s'agit d'une dépense « ordinaire et nécessaire » de l'entreprise.

En associant les deux types de réduction d'impôt, les petites entreprises admissibles peuvent demander le **crédit d'impôt pour les soins de santé** à concurrence de 50% des coûts et pour les autres coûts, **demandez une déduction**. (Vous ne pouvez pas demander une déduction de 100% de vos coûts d'assurance maladie si vous demandez également le crédit d'impôt pour les soins de santé.)

Comment connaître le montant du crédit d'impôt dont je peux bénéficier ?

Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal ou votre comptable pour savoir dans quelle mesure vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt.

En outre, le marché pour petites entreprises de l'organisme gouvernemental New York State of Health propose un simulateur sur son site Web qui vous permettra de calculer le montant estimé de votre crédit avant d'en déposer la demande. Vous pouvez le trouver sous l'onglet « Employer » (employeur) du site Web.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôt pour les soins de santé, consultez le site de l'IRS : **irs.gov/affordable-care-act/employers/small-business-health-care-tax-credit-and-the-shop-marketplace**

Dernière modification : 03/2020

Cette fiche d'information n'est fournie qu'à titre informatif par le Bureau d'administration de l'accès à l'assurance maladie des Ressources humaines de la ville de New York (NYC Human Resources Administration Office of Citywide Health Insurance Access). Veuillez consulter un assureur, un courtier, un conseiller fiscal ou vous adresser à l'organe de réglementation fédéral pour comprendre vos droits et responsabilités. Afin de répondre aux exigences imposées par les réglementations du Département du Trésor des États-Unis (U.S. Treasury Regulations), nous vous informons que tout conseil relatif à l'impôt aux États-Unis publié dans cette communication, (ainsi que tout document annexe), n'a pas été rédigé dans le but d'être utilisé, et ne doit pas être utilisé, pour (i) éviter des pénalités fiscales en vertu du règlement du Code fiscal (Internal Revenue Code) ni pour (ii) promouvoir, commercialiser ou recommander à des tiers des transactions ou des solutions à des problèmes fiscaux quelconques soulevés dans le présent document.